

Présentation du Plan Eau

30 mars 2023



**53 MESURES
POUR L'EAU**

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
PLAN D'ACTION
POUR UNE GESTION
RÉSILIENTE ET
CONCERTÉE DE L'EAU



LIVE TERMINÉ

**Plan « eau » : réutilisation des eaux usées,
tarification progressive, Ecowatt de l'eau...
ce qu'il faut retenir du discours d'Emmanuel
Macron**

Le changement climatique dans le bassin Artois-Picardie : des phénomènes extrêmes plus fréquents



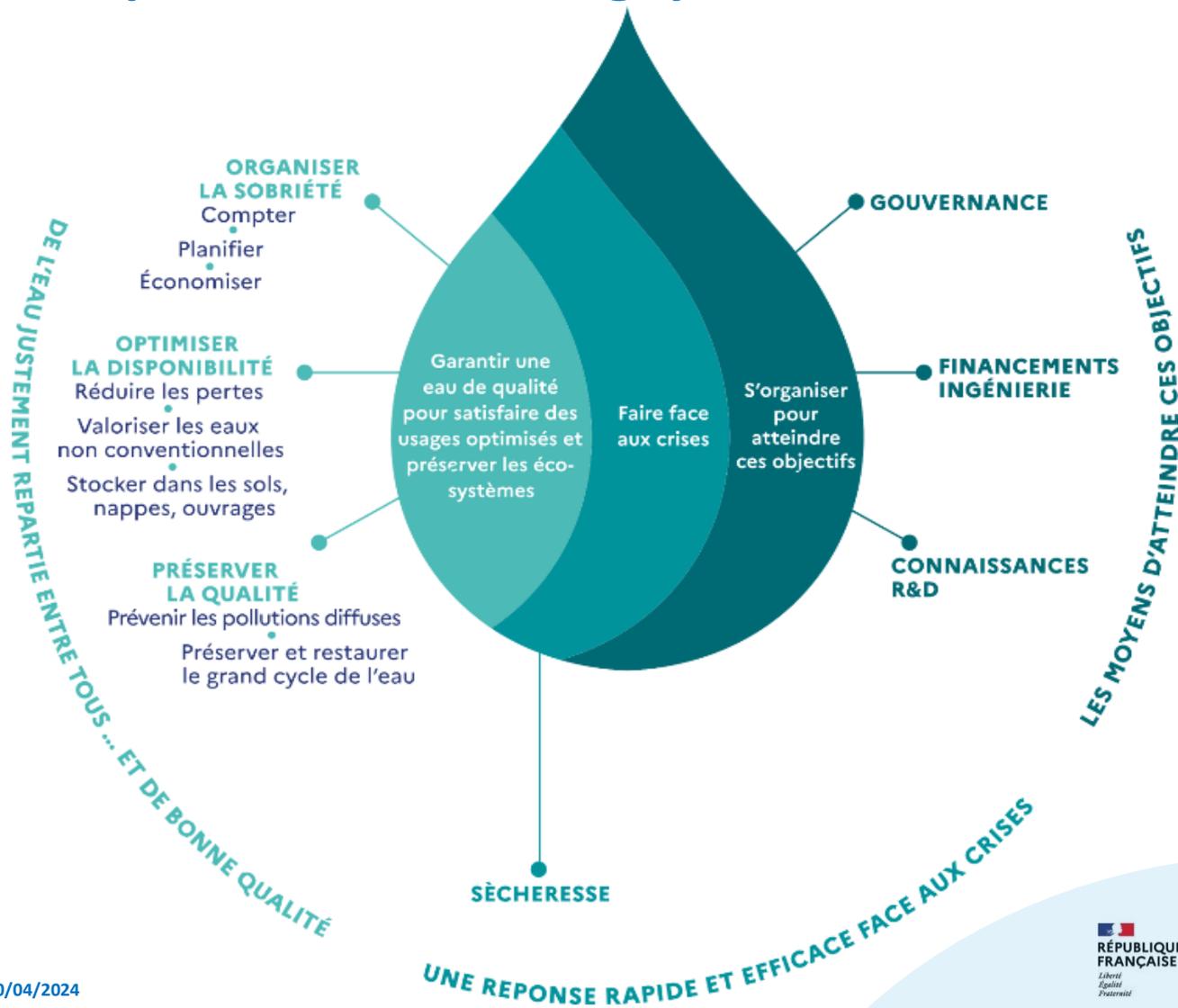
Nord de la France le 11 août 2022. COPERNICUS SENTINEL DATA

Le changement climatique dans le bassin Artois-Picardie : des phénomènes extrêmes plus fréquents



Hesdigneul – Pas de Calais – 6 novembre 2023

Le Plan Eau – 53 mesures conçues en réponse au changement climatique : premier chantier de la planification écologique du Gouvernement



Une accélération des interventions et des moyens financiers

- Une augmentation en 2024 de 81 M€ des moyens de l'Agence de l'Eau
- Plus structurellement, une augmentation des moyens de 70 M€ par an sur la durée du 12^{ème} programme d'interventions 2025-2030

1,2 milliard d'euros d'aides prévu sur la durée du 12e programme 2025-2030

Organiser la sobriété des usages de l'eau pour tous les acteurs

ÉCONOMISER L'EAU POUR TOUS LES ACTEURS

OBJECTIF
-10 % d'eau prélevée d'ici 2030

- 9 Chaque grand bassin versant sera doté d'un plan d'adaptation au changement climatique précisant la trajectoire de réduction des prélèvements au regard des projections d'évolution de la ressource en eau et des usages.

 Dès 2023

- 10 Des objectifs chiffrés de réduction des prélèvements seront définis dans les documents de gestion de l'eau à l'échelle des 1100 sous bassins du pays, à savoir les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et les projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE). A l'occasion de leurs révisions, tous les SAGE intégreront des trajectoires de prélèvement alignées avec les scénarios prospectifs.

 Dès 2027

Une planification de la « trajectoire sobriété » réalisée à l'échelle du bassin Artois-Picardie puis des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

Un plan d'adaptation au changement climatique révisé en 2023



Plan d'Adaptation au Changement Climatique

Température de l'air
+2°C

Température de l'eau
+1,6°C

Rayonnement solaire
+15%

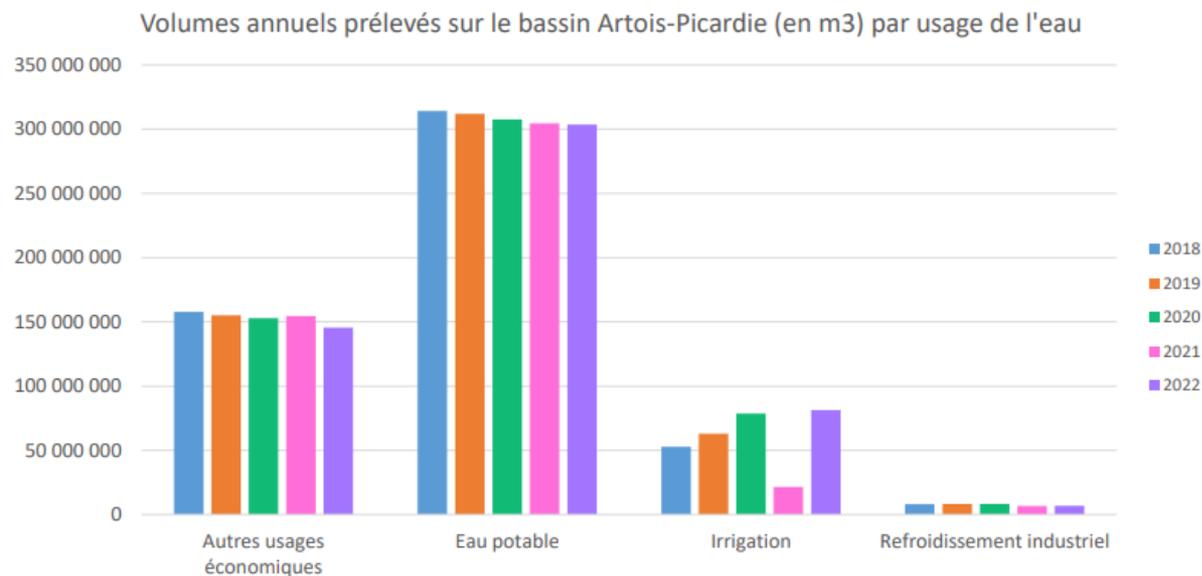
Pluviométrie
-5% à -10%

Débits moyens
-25% à -40%

Recharge des nappes
-6% à -46%

Niveau de la mer
+45cm

Somme des volumes prélevés sur le bassin Artois-Picardie (en m3) par année d'activité et par usage de l'eau prélevée :

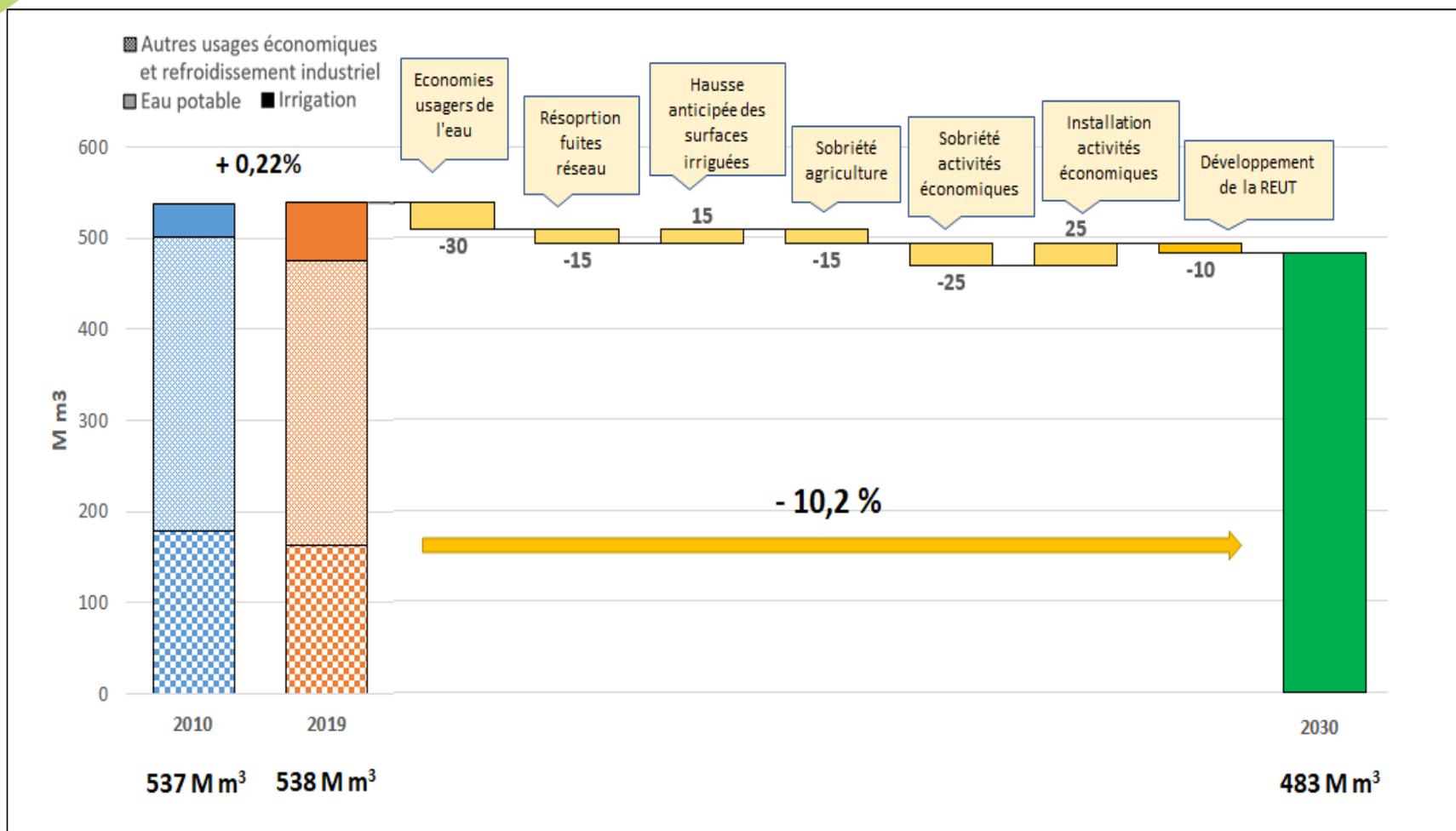


Usage	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne :
Autres usages économiques	157 867 360	155 107 027	152 828 498	154 676 729	145 498 719	153 195 667
Eau potable	314 248 436	311 960 955	307 597 251	304 495 648	303 646 024	308 389 663
Irrigation	52 895 247	62 942 759	78 705 312	21 515 874	81 222 334	59 456 305
Refroidissement industriel	8 237 924	8 418 220	8 340 556	6 752 301	6 784 884	7 706 777

Extraction réalisée le 20/11/2023 (excluant les données en lien avec l'usage alimentation canal)

La trajectoire sobriété pour 2030 du bassin Artois-Picardie

Baisse de 55 Mm³ des prélèvements



Organiser la sobriété des usages de l'eau pour tous les acteurs

ÉCONOMISER L'EAU POUR TOUS LES ACTEURS

OBJECTIF

-10 % d'eau prélevée d'ici 2030

- **2** Pour les industries : accompagnement d'au moins 50 sites industriels avec le plus fort potentiel de réduction.

 **Dès 2023, démarrage immédiat des travaux**

- **6** Pour les citoyens : les particuliers seront accompagnés pour l'installation de kits hydro-économes et de récupérateurs d'eau de pluie en fonction des besoins sur les territoires.

 **Dès 2024**

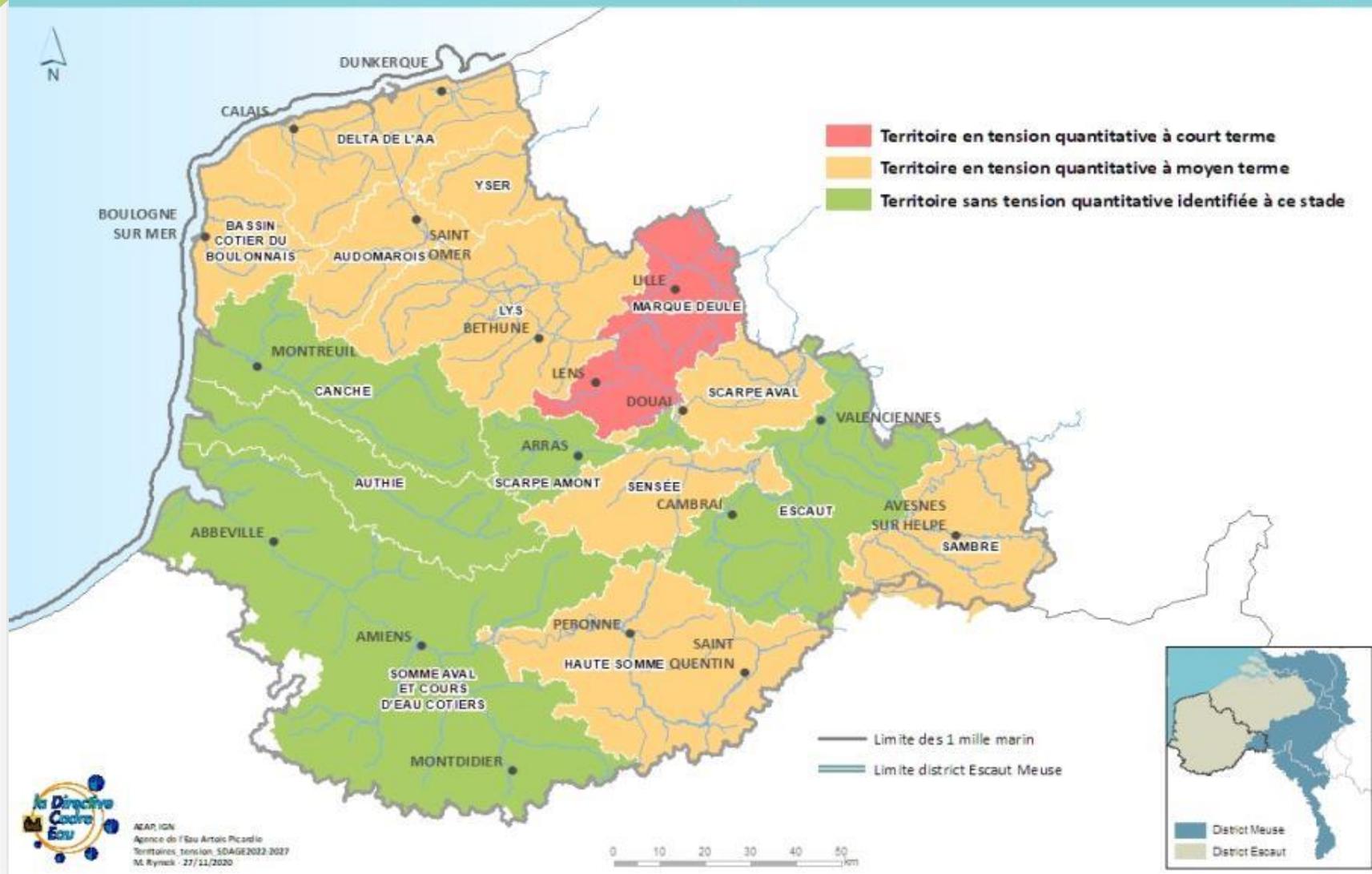
- **4** Pour les agriculteurs : 30 M€ supplémentaires par an seront consacrés au soutien des pratiques agricoles économes en eau (émergence de filières peu consommatrices d'eau, irrigation au gouttes à gouttes, etc.).

 **À partir de 2024**

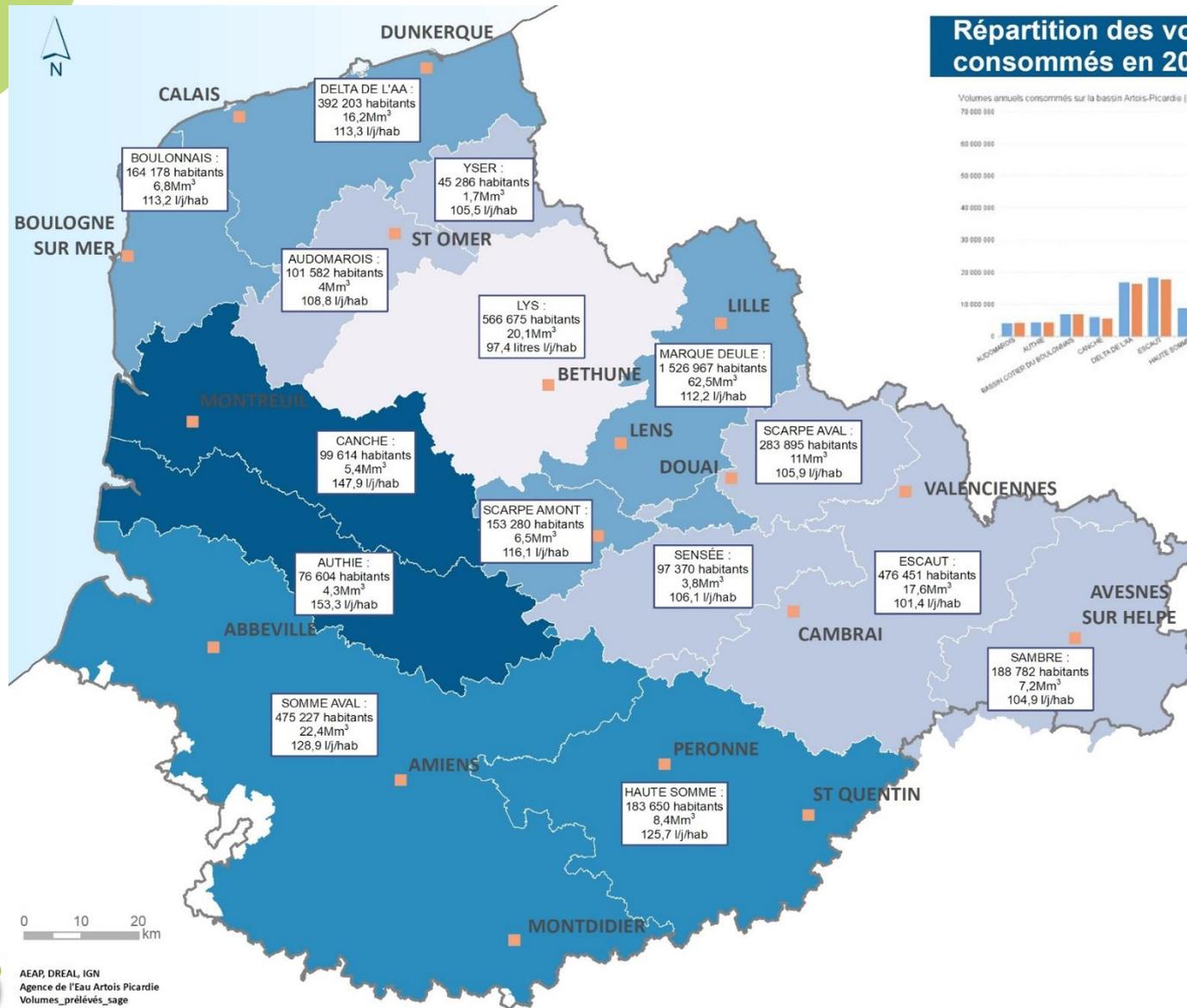
Des efforts de sobriété demandés à tous les usagers de l'eau

Tensions quantitatives par SAGE à court et moyen terme

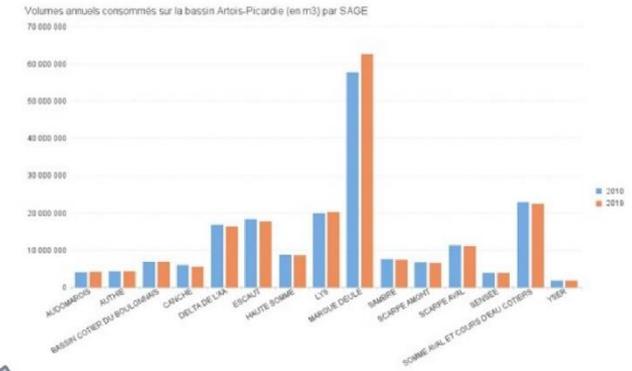
Tensions quantitatives de la ressource en eau par territoire de SAGE



Les volumes consommés par habitant dans le bassin



Répartition des volumes d'eau potable consommés en 2019 par SAGE



Légende de l'étiquette

NOM DU SAGE :
Population INSEE en 2019
Consommation en 2019
Consommation par habitant par jour

Volumes consommés par habitant

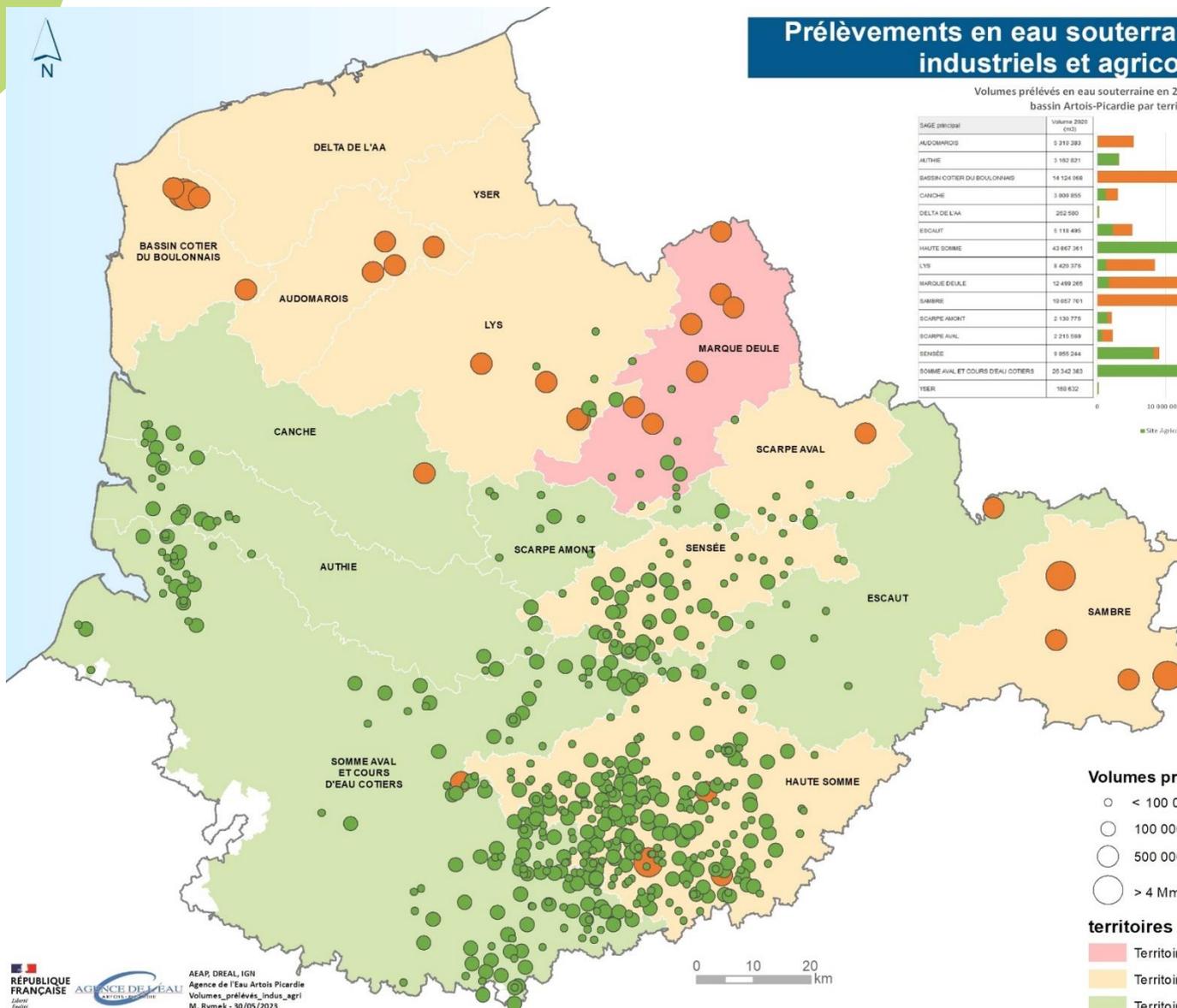
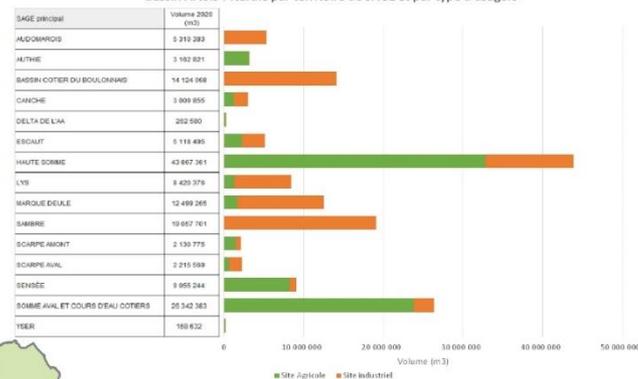
- < 100 litres/jours/hab
- 100 - 110 litres/jours/hab
- 110 - 120 litres/jours/hab
- 120 - 130 litres/jours/hab
- > 130 litres/jours/hab



Les volumes prélevés par l'industrie et l'agriculture

Prélèvements en eau souterraine pour les usages industriels et agricoles (2020)

Volumes prélevés en eau souterraine en 2020 par les sites agricoles et industriels dans le bassin Artois-Picardie par territoire de SAGE et par type d'usagers



Volumes prélevés

- < 100 000 m³
- 100 000 - 500 000 m³
- 500 000 m³ - 4 Mm³
- > 4 Mm³

Type de prélèvement

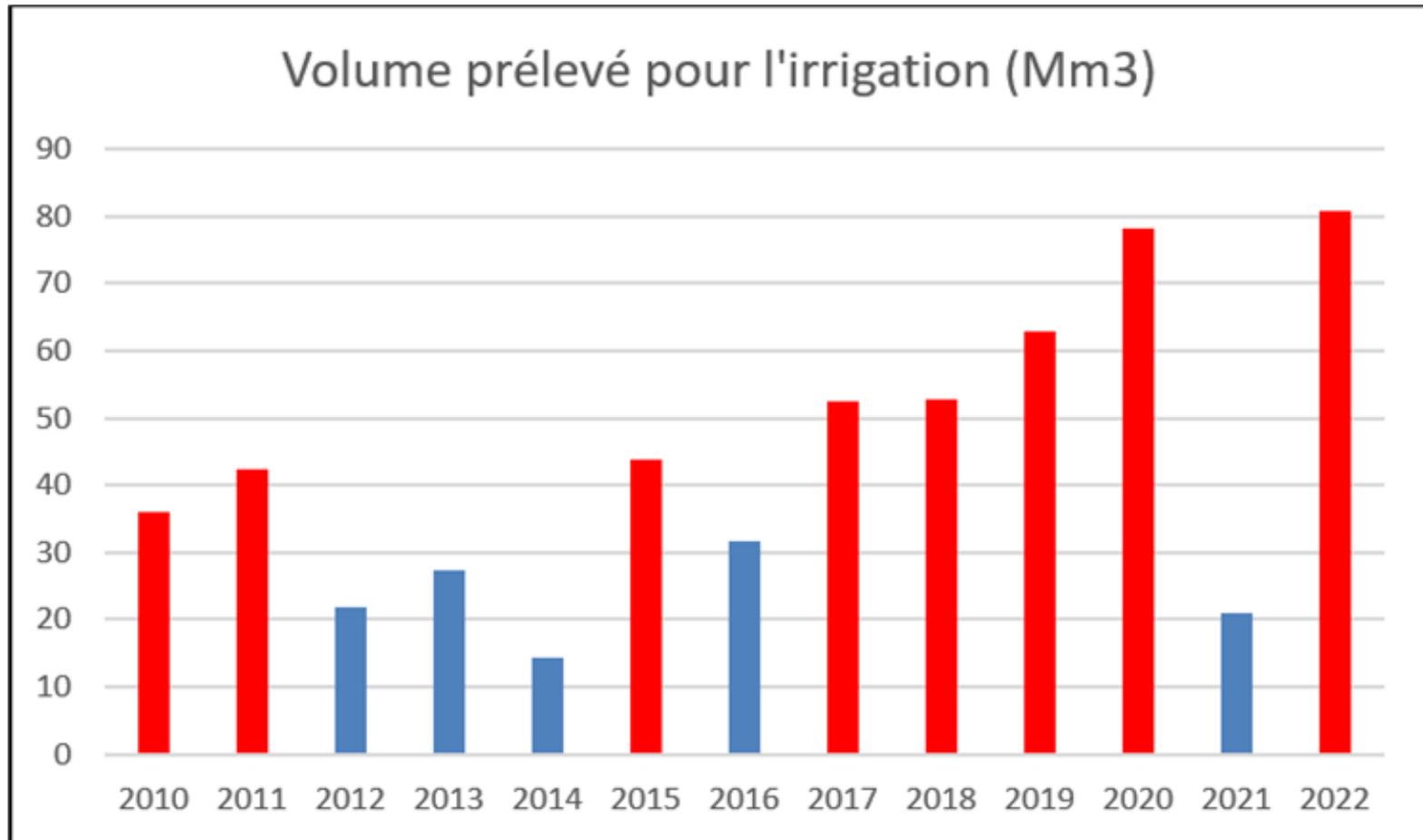
- Industrie
- Agriculture

territoires en tension

- Territoire en tension quantitative à court terme
- Territoire en tension quantitative à moyen terme
- Territoire sans tension quantitative identifiée à ce stade

0 10 20 km

Evolution des volumes prélevés pour l'irrigation



Sources : données des redevances Agence de l'Eau & données d'humidité des sols Météo-France
En rouge les années particulièrement sèches - En bleu les années normales ou humides

Dispositifs d'accompagnement de l'Agence de l'Eau pour la sobriété



- **Dès maintenant :**
 - Aides pour la réduction des consommations d'eau par les entreprises
 - Appel à projet à destination du monde agricole pour réduire les prélèvements d'eau pour l'irrigation +résilience
 - **Appel à projet à destination des collectivités territoriales :**
 - Distribution de kits hydro-économiques et de cuves de récupération des eaux pluviales
 - Diminution des consommations d'eau dans les bâtiments et usages publics
 - **Appel à projet à destination des bailleurs sociaux :**
 - Amélioration de la gestion de l'eau dans leur patrimoine
- **Pérennisation de ces dispositifs à partir du 2025, dans le cadre du 12^e programme d'interventions 2025-2030 de l'Agence de l'Eau**



Optimiser la disponibilité de la ressource

SÉCURISER L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

OBJECTIF

Réduire les fuites et sécuriser l'approvisionnement en eau potable

VALORISER LES EAUX NON CONVENTIONNELLES

OBJECTIF

Massifier la valorisation des eaux non conventionnelles (REUT, eau de pluie, eaux grises...) : développer 1000 projets de réutilisation sur le territoire, d'ici 2027

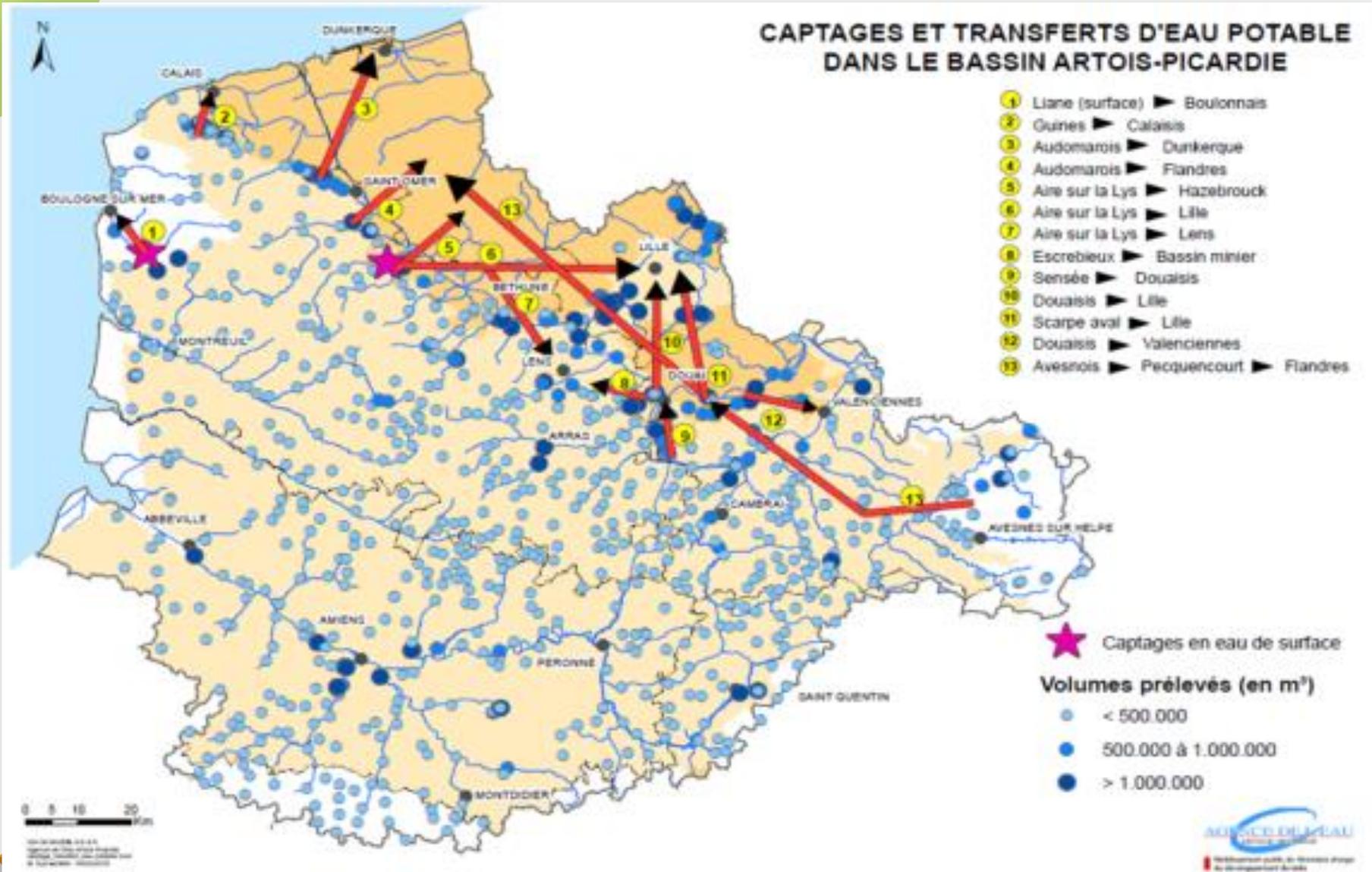
AMÉLIORER LE STOCKAGE DANS LES SOLS, LES NAPPES, LES OUVRAGES

OBJECTIF

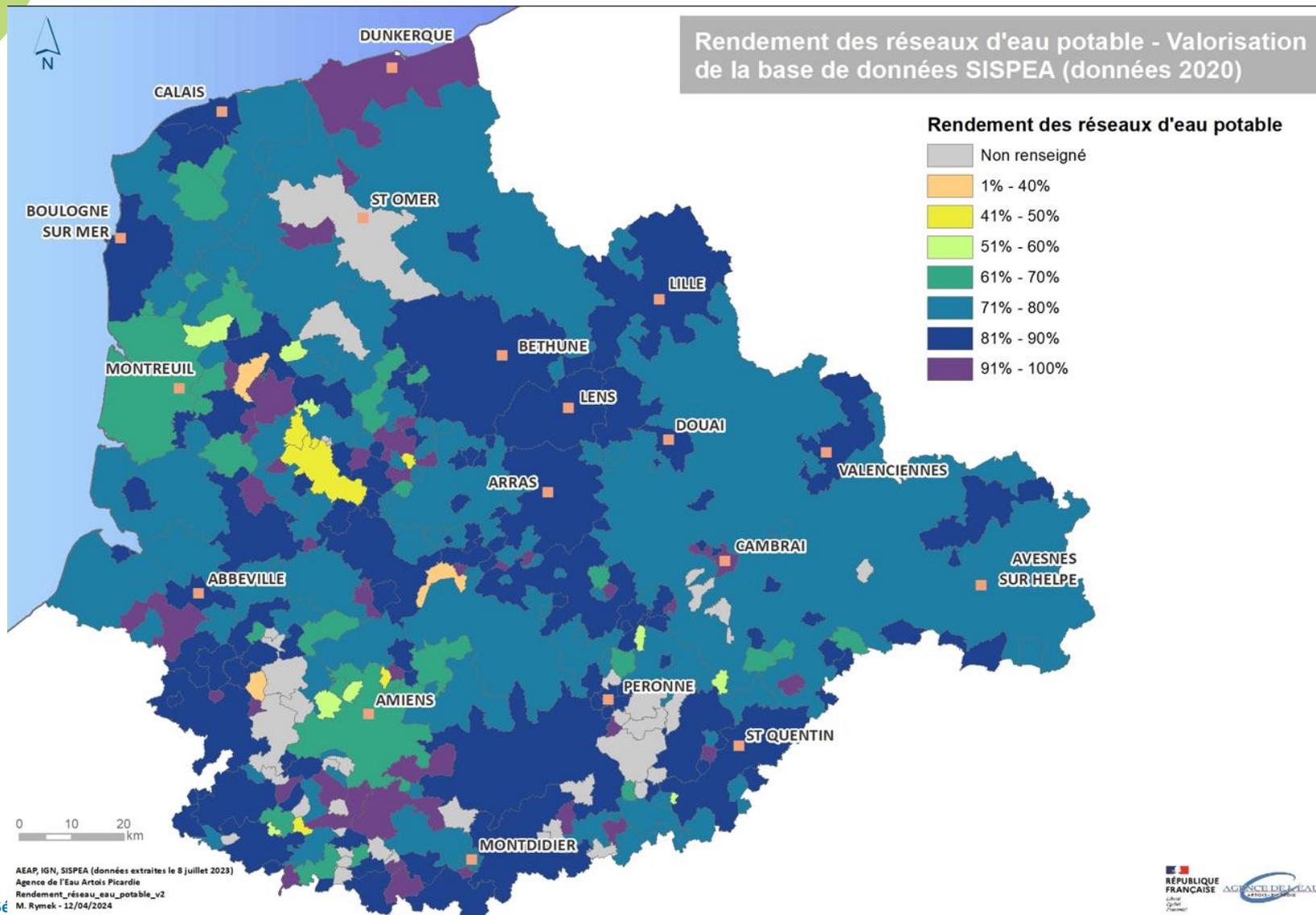
Remobiliser les ressources existantes et répondre au besoin de développer l'hydraulique agricole, dans le respect de la réglementation

S'assurer d'une eau en quantité suffisante

Transferts d'eau potable dans le bassin



60 millions de m³ perdus chaque année sur les réseaux d'eau potable



Dispositifs d'accompagnement de l'Agence de l'Eau pour la disponibilité



- **Dès maintenant :**
 - Aides pour les projets de sécurisation d'alimentation en eau potable
 - **Appel à projet à destination des collectivités territoriales :**
 - Réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable
 - Promotion de la réutilisation des eaux non conventionnelles
 - **Appel à projet à destination des bailleurs sociaux :**
 - Amélioration de la gestion de leur patrimoine
- **Pérennisation de ces dispositifs à partir du 2025, dans le cadre du 12^e programme d'interventions 2025-2030 de l'Agence de l'Eau**

Préserver la qualité de l'eau et restaurer des écosystèmes sains et fonctionnels

PRÉVENIR LES POLLUTIONS

OBJECTIF

Prévenir la pollution des milieux aquatiques et, en particulier, renforcer la protection des aires d'alimentation de captage

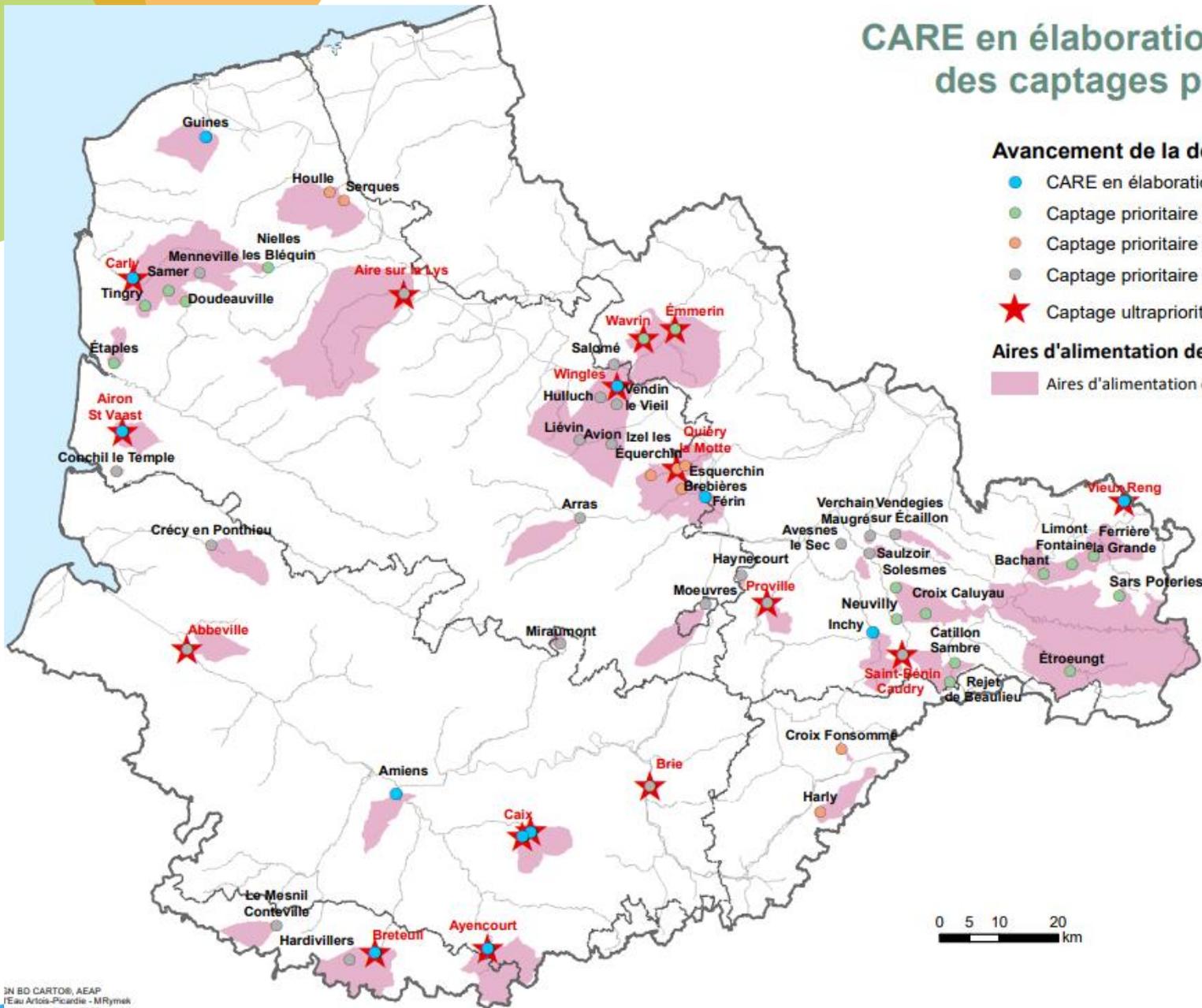
RESTAURER LE GRAND CYCLE DE L'EAU POUR RESTAURER LA FONCTION FILTRE DE LA NATURE

OBJECTIF

Développer les solutions fondées sur la nature dans la gestion de l'eau

S'assurer d'une eau de qualité suffisante en protégeant nos milieux naturels, nos captages des pollutions notamment agricoles, et en désimperméabilisant nos villes

CARE en élaboration et situation des captages prioritaires



Avancement de la démarche

- CARE en élaboration
- Captage prioritaire avec plan d'action et animation
- Captage prioritaire avec plan d'action
- Captage prioritaire sans plan d'action
- ★ Captage ultraprioritaire

Aires d'alimentation des captages prioritaires

Aires d'alimentation des captages prioritaires



Dispositifs d'accompagnement de l'Agence de l'Eau pour la qualité



- **Dès maintenant :**
 - Déploiement des contrats d'action pour la ressource en eau sur les captages
 - Aides pour restaurer les milieux naturels (cours d'eau, zones humides)
 - Aides aux agriculteurs pour réduire les pollutions et préserver les prairies humides
 - **Appel à projet à destination des collectivités territoriales :**
 - Promotion des solutions fondées sur la nature pour s'adapter au changement climatique
 - Désimperméabilisation des sols en milieu urbain
- Pérennisation de ces dispositifs à partir du 2025, dans le cadre du 12^e programme d'interventions 2025-2030 de l'Agence de l'Eau.

Mettre en place les moyens d'atteindre ces ambitions

AMÉLIORER LA GOUVERNANCE DE LA GESTION DE L'EAU

OBJECTIF

inclure l'ensemble des acteurs
autour d'une gouvernance
ouverte, plus efficace et plus
lisible

ASSURER UNE TARIFICATION ET UN NIVEAU DE FINANCEMENT DE LA GESTION DE LA RES- SOURCE EN EAU ADÉQUATS

OBJECTIF

assurer le financement de la
politique de l'eau et mieux
inciter à la sobriété dans les
usages et à une meilleure perfor-
mance des réseaux.

Renforcer le rôle des SAGE, rehausser les moyens financiers des agences de l'eau, mobiliser les aquapôts de la Banque des Territoires, avoir un prix de l'eau bien dimensionné

03

**Pour financer les
travaux et équipements
de la politique de l'eau:**

l'Aqua-Prêt



AQUA PRÊT
Financer
vos projets
pour la gestion
de l'eau



Acteur public local, face aux enjeux des changements climatiques, vous souhaitez moderniser vos infrastructures d'eau, préserver les ressources, améliorer l'efficacité de la gestion des milieux aquatiques et assurer la prévention des inondations (GEMAPI) ? Nous vous proposons des solutions adaptées à vos besoins.

Financez vos projets du petit et grand cycle de l'eau

Parce que la transformation écologique du territoire est une priorité, nous proposons une offre de financement dédiée au secteur de l'eau.

Nous sommes à vos côtés pour financer vos projets :

- Production et distribution d'eau potable,
- Collecte et traitement des eaux usées,
- Recueil des eaux pluviales,
- Renouvellement de réseaux et mises aux normes d'infrastructures,
- GEMAPI.

Optez pour l'Aqua Prêt

Un taux bonifié

- Un taux indexé sur le Livret A + 0.40 %
ou à taux fixe suivant un barème mensuel

Une durée d'amortissement adaptée à vos projets

- De 15 à à 60 ans suivant l'index retenu (variable ou fixe)

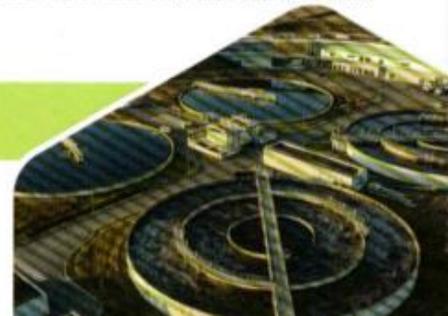
Financement à 100 % de votre besoin d'emprunt

- Projets portés par des entités publiques ayant opté pour un prêt indexé sur le Livret A
- Jusqu'à 50 % du besoin d'emprunt pour les entités privées ou pour un financement à taux fixe via notre partenaire BEI (plafond du projet à 25M€)

Vous souhaitez en savoir plus ?
Contactez votre interlocuteur en région

banquedesterritoires.fr

   | @BanqueDesTerr



Agence de l'eau Artois-Picardie - 27-33-35-37-39-50-51-52-53-54-55-56-57-58-59-60-61-62-63-64-65-66-67-68-69-70-71-72-73-74-75-76-77-78-79-80-81-82-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92-93-94-95-96-97-98-99-100-101-102-103-104-105-106-107-108-109-110-111-112-113-114-115-116-117-118-119-120-121-122-123-124-125-126-127-128-129-130-131-132-133-134-135-136-137-138-139-140-141-142-143-144-145-146-147-148-149-150-151-152-153-154-155-156-157-158-159-160-161-162-163-164-165-166-167-168-169-170-171-172-173-174-175-176-177-178-179-180-181-182-183-184-185-186-187-188-189-190-191-192-193-194-195-196-197-198-199-200-201-202-203-204-205-206-207-208-209-210-211-212-213-214-215-216-217-218-219-220-221-222-223-224-225-226-227-228-229-230-231-232-233-234-235-236-237-238-239-240-241-242-243-244-245-246-247-248-249-250-251-252-253-254-255-256-257-258-259-260-261-262-263-264-265-266-267-268-269-270-271-272-273-274-275-276-277-278-279-280-281-282-283-284-285-286-287-288-289-290-291-292-293-294-295-296-297-298-299-300-301-302-303-304-305-306-307-308-309-310-311-312-313-314-315-316-317-318-319-320-321-322-323-324-325-326-327-328-329-330-331-332-333-334-335-336-337-338-339-340-341-342-343-344-345-346-347-348-349-350-351-352-353-354-355-356-357-358-359-360-361-362-363-364-365-366-367-368-369-370-371-372-373-374-375-376-377-378-379-380-381-382-383-384-385-386-387-388-389-390-391-392-393-394-395-396-397-398-399-400-401-402-403-404-405-406-407-408-409-410-411-412-413-414-415-416-417-418-419-420-421-422-423-424-425-426-427-428-429-430-431-432-433-434-435-436-437-438-439-440-441-442-443-444-445-446-447-448-449-450-451-452-453-454-455-456-457-458-459-460-461-462-463-464-465-466-467-468-469-470-471-472-473-474-475-476-477-478-479-480-481-482-483-484-485-486-487-488-489-490-491-492-493-494-495-496-497-498-499-500-501-502-503-504-505-506-507-508-509-510-511-512-513-514-515-516-517-518-519-520-521-522-523-524-525-526-527-528-529-530-531-532-533-534-535-536-537-538-539-540-541-542-543-544-545-546-547-548-549-550-551-552-553-554-555-556-557-558-559-560-561-562-563-564-565-566-567-568-569-570-571-572-573-574-575-576-577-578-579-580-581-582-583-584-585-586-587-588-589-590-591-592-593-594-595-596-597-598-599-600-601-602-603-604-605-606-607-608-609-610-611-612-613-614-615-616-617-618-619-620-621-622-623-624-625-626-627-628-629-630-631-632-633-634-635-636-637-638-639-640-641-642-643-644-645-646-647-648-649-650-651-652-653-654-655-656-657-658-659-660-661-662-663-664-665-666-667-668-669-670-671-672-673-674-675-676-677-678-679-680-681-682-683-684-685-686-687-688-689-690-691-692-693-694-695-696-697-698-699-700-701-702-703-704-705-706-707-708-709-710-711-712-713-714-715-716-717-718-719-720-721-722-723-724-725-726-727-728-729-730-731-732-733-734-735-736-737-738-739-740-741-742-743-744-745-746-747-748-749-750-751-752-753-754-755-756-757-758-759-760-761-762-763-764-765-766-767-768-769-770-771-772-773-774-775-776-777-778-779-780-781-782-783-784-785-786-787-788-789-790-791-792-793-794-795-796-797-798-799-800-801-802-803-804-805-806-807-808-809-810-811-812-813-814-815-816-817-818-819-820-821-822-823-824-825-826-827-828-829-830-831-832-833-834-835-836-837-838-839-840-841-842-843-844-845-846-847-848-849-850-851-852-853-854-855-856-857-858-859-860-861-862-863-864-865-866-867-868-869-870-871-872-873-874-875-876-877-878-879-880-881-882-883-884-885-886-887-888-889-890-891-892-893-894-895-896-897-898-899-900-901-902-903-904-905-906-907-908-909-910-911-912-913-914-915-916-917-918-919-920-921-922-923-924-925-926-927-928-929-930-931-932-933-934-935-936-937-938-939-940-941-942-943-944-945-946-947-948-949-950-951-952-953-954-955-956-957-958-959-960-961-962-963-964-965-966-967-968-969-970-971-972-973-974-975-976-977-978-979-980-981-982-983-984-985-986-987-988-989-990-991-992-993-994-995-996-997-998-999-1000



Prix de l'eau – Part eau potable

